



Menace de porter plainte contre moi

Par karine3590

Bonjour,

J'ai fais appel à une société privé pour retrouver un escroc sur le net. Cette société l'a retrouvé mais je n'est pas pu l'arrêter car il a fuit l'étranger. Le detective m'a proposé de médiatisé l'affaire et qu'il prendrait tout en charge.

Le RDV était prévu en février, il m'a demandé d'avancé le billet (soit 700?) et qu'il me rembourserait ensuite, chose qu'il a fait. Il m'a contacté en disant que le RDV était reporté et si c'était possible d'avoir le remboursement auprès de la compagnie aérienne, je lui est dis oui mais il me faut une nouvelle date ds les 2 jours, chose qu'il n'a pas faite.

Je n'ai pas pu me faire remboursé. Il m'a communiqué la nouvelle date en Avril, mais entre temps j'ai trouvé un travail, je ne pouvais pas y aller et je n'avais plus envie non plus. Il me demande de lui rembourser le voyage sinon il porte plainte pour escroquerie. Sachant que je n'ai rien signé avec lui.

Ma question est : est ce qu'il peut porter plainte pour que je lui rembourse le billet ?

J'attend votre retour

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous vous êtes fait escroquer 2 fois : par l'escroc initial et par le faux chasseur d'escrocs.

Attention, le prochain pourrait être un faux avocat qui vous promettrait de tout récupérer... et ainsi de suite.

Portez plainte, arrêtez de rêver, vous ne reverrez probablement pas votre argent, et cessez de faire confiance à des officines douteuses qui rodent sur le net.

Par karine3590

Merci pour votre réponse mais ca ne me dit pas quoi faire ?

j'attend votre réponse

Par yapasdequoi

J'ai dit :

"Portez plainte".

[url=https://www.justice.fr/themes/porter-plainte]https://www.justice.fr/themes/porter-plainte[/url]